



Décision de radiodiffusion CRTC 2022-258-1

Version PDF

Référence : 2022-258

Ottawa, le 28 octobre 2022

Diverses titulaires

L'ensemble du Canada

Divers services facultatifs indépendants exploités selon une approche par groupe – Renouvellements administratifs – Correction

1. Le Conseil corrige l'annexe de *Divers services facultatifs indépendants exploités selon une approche par groupe – Renouvellements administratifs*, Décision de radiodiffusion CRTC 2022-258, 22 septembre 2022 (décision de radiodiffusion 2022-258).
2. Plus précisément, le nom de la titulaire des services qui composent le groupe WildBrain aux fins de l'attribution de licences par groupe, énoncé à l'annexe de la décision de radiodiffusion 2022-258, est corrigé de manière à lire **DHX Television Ltd., faisant affaire sous le nom de WildBrain Television** au lieu de WildBrain Ltd.

Secrétaire général

La présente décision doit être annexée à chaque licence.